



**COMMUNE DE MORILLON
Haute-Savoie**

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 22 JUILLET 2021 à 20 heures – Salle du Conseil**

• • • • •

La tenue de la séance du conseil municipal commence par la désignation du secrétaire de séance comme le précise l'article L 2121-22 du CGCT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h. Il rappelle les points à l'ordre du jour. Pour des raisons organisationnelles, l'ordre du jour a été modifié et réorganisé. Les points originellement numérotés 12, 13 et 14 concernant le PLU ont été délibérés au début de la séance, en point n°4, 5 et 6. L'ordre du jour sera ensuite repris dans l'ordre :

Présents :

M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLERENTIN Raphaël, Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lissette, M. VUILLE Bertrand, M. GIRAT Martin, M. CONVERSY Eric, M. BOUVET Jérémie (présent pour les délibérations n°4 à n°6) ; Mme REVEL Béatrice, M. POLONIA Alexi, Mme PEREIRA Jocelyne.

Absents excusés :

Mme BOSSE-BRISCHOUX Stéphanie qui donne pouvoir à M. GIRAT Martin ;
M. PINARD Jean-Philippe qui donne pouvoir à M. BEERENS-BETTEX Simon ;
Mme DUNOYER Marie qui donne pouvoir à Mme REVEL Béatrice ;
M. BOUVET Jérémie qui donne pouvoir dès qu'il quitte la séance, à M. GIRAT Martin ;
M. SERAPHIN Gilles qui donne pouvoir à M. BEERENS-BETTEX Simon ;
Mme LENOIR-DENARIE Karine, excusée.

Secrétaire de séance : M. Martin GIRAT

1. **Présentation par les représentants de l'Association intercommunale de chasse agréée (AICA) du Haut-Giffre : missions d'intérêt général et bilan d'action pour l'année 2020-2021**

2. **Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du jeudi 17 juin 2021**

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

3. **Présentation des décisions prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance des décisions du Maire prises en vertu des pouvoirs délégués. (Article L 2122-22 du CGCT)

4. Urbanisme : Prescription de la révision selon une procédure « allégée » n°1 du Plan Local d'Urbanisme, désignation de l'objectif poursuivi et définition des modalités de concertation (annule et remplace la délibération n°2020.106 du 15 octobre 2020)

Messieurs Bertrand VUILLE, Eric CONVERSY et Gilles SÉRAPHIN, conseillers intéressés dans le dossier, ont quitté la salle et ne prennent pas part au vote.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

5. Urbanisme : prescription de la révision selon une procédure « allégée » n°2 du Plan Local d'Urbanisme, désignation de l'objectif poursuivi et définition des modalités de concertation

Messieurs Bertrand VUILLE, Éric CONVERSY et Gilles SÉRAPHIN, conseillers intéressés dans le dossier, ont quitté la salle et ne prennent pas part au vote.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

6. Urbanisme : Définition des modalités de concertation en vue du lancement de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Messieurs Bertrand VUILLE, Eric CONVERSY et Gilles SERAPHIN, conseillers intéressés dans le dossier, ne prennent pas part au vote.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

7. Administration générale : Modification des statuts de la CCMG

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

8. Finances : Décision modificative budget principal

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

9. Finances : Décision modificative budget annexe tourisme

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

10. Finances : Convention portage EPF pour Cap FUN

Monsieur le Maire explique que, faute d'avoir obtenu la convention à temps, ce point est retiré de l'ordre du jour et sera proposé au prochain conseil municipal.

11. Patrimoine : demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Savoie pour le financement du diagnostic de l'église St-Christophe

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

12. Tourisme : Convention d'exploitation estivale avec GMDS

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS (1 ABSTENTION : M. CLERENTIN Raphaël).

13. Travaux : Validation du choix du maître d'œuvre pour le réaménagement de la RD54 et des accès à la base de loisirs du Lac Bleu (groupement avec Verchaix)

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

14. Foncier : Régularisation foncière de l'ancienne ZAC des Esserts – Cessions gratuites de terrains à usage public appartenant aux sociétés SACMO et CIMES

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

15. Questions diverses

- Monsieur le Maire explique que la Commune de MORILLON a reçu l'avis de l'autorité environnementale pour le projet du Télésiège du Sairon. Les services la transmettront à l'ensemble des élus pour information.
- Monsieur le Maire explique qu'une consultation pour la mission de diagnostic de l'école Annie BETTEX a été lancée, avec une date butoir de réponse au 27 août.

La parole est donnée à l'assemblée :

- Monsieur RIONDEL, Président de l'AICA du Haut-Giffre intervient en expliquant l'intérêt de l'AICA pour l'acquisition de certaines parcelles foncières ;
- Monsieur Laurent TRONCHET questionne les élus sur la refonte du marquage au sol. Monsieur le Maire répond en expliquant qu'une consultation a été lancée par la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre pour sélectionner une entreprise chargée d'assurer le marquage au sol sur l'ensemble de la CCMG. Le marché est en cours de notification ;
- Monsieur Laurent TRONCHET expose le mauvais état des chemins menant à la Vieille et explique que, dans le cadre de la rétrocession des voiries de la ZAC des Esserts, la réfection de ces chemins nécessitera des investissements conséquents.

La séance est levée à 22h.

Le procès-verbal complet du conseil municipal sera disponible après avoir adopté lors de la réunion suivante du conseil municipal.

Fait à Morillon, le 23 juillet 2021

Le Maire,


Simon BEERENS-BETTEX

